

CHARTRE D'ENGAGEMENT DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE MULTISITE DES TROIS VALLEES (ARREAU-SARRANCOLIN)

La maison regroupe des professionnels de santé des professions suivantes :

- Médecins généralistes
- Orthophonistes
- Kinésithérapeutes
- Infirmières
- Podologues
- Pharmaciens
- Psychomotricienne
- Audioprothésiste

Cet exercice regroupé nous permet de vous apporter une qualité de service répondant à vos besoins de santé.
Notre engagement s'articule autour de 3 axes.

Vous offrir un accès aux soins pendant une large plage horaire

Les professionnels de santé de notre maison s'organisent pour vous garantir un accès aux soins de 8h à 20h.

La maison de santé accueillera les patients tous les jours ouvrables de 8h00 à 19h00 et le samedi matin de 8h00 à 12h00 et les médecins généralistes de la maison de santé de Arreau sont joignables au 05 62 99 68 59 de 8h à 20h.
En dehors de ces horaires d'ouverture, merci de contacter le 3966 ou le 15. Des informations vous sont communiquées pour vous orienter immédiatement vers les solutions les plus adaptées au regard de votre état de santé.

Pendant les congés scolaires, les horaires d'ouverture resteront identiques.

Vous permettre d'être reçu sans rendez-vous en cas de nécessité

Nous sommes organisés pour répondre rapidement à vos demandes de soins et pouvoir, si votre état de santé le nécessite, vous recevoir dans la journée.

Vous accueillir et vous accompagner dans votre prise en charge

Les patients nécessitant un accès à des soins non programmés dans la journée seront vus en consultation par les médecins dans un créneau déterminé en fonction du motif et de l'urgence de la demande. Les médecins assurent 3 consultations programmées par heure ce qui permet de garder un créneau libre et disponible toutes les heures si nécessaire

L'organisation en maison de santé nous permet de vous assurer un accueil par du personnel dédié selon les modalités suivantes : de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 (*Heures d'ouverture du secrétariat*)

Cet accueil organisé permet, au-delà de la prise de rendez-vous auprès des professionnels intervenant dans la structure, de :

- Coordonner les informations vous concernant entre les différents professionnels de la maison amenés à assurer votre suivi médical ;
- Vous orienter vers les professionnels de santé ou services internes ou extérieurs à la maison dont vous avez besoin ;
- Organiser les échanges nécessaires avec les établissements de santé ou établissements et services médico-sociaux lorsque votre état de santé le nécessite et notamment avant et après toute hospitalisation.